

Eco-mobilier, prêt pour lancer les nouvelles filières de recyclage

Produits du bâtiment, bricolage et jardin, jeux et jouets

Après les meubles et la literie, voici venu le tour du bricolage, du jardin, des produits du bâtiment et des jeux et jouets. Une suite logique pour Eco-mobilier, fort de **dix ans d'expérience dans le recyclage du mobilier** : l'éco-organisme se lance dans ces nouvelles filières visées par les nouvelles normes de l'AGEC. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit qu'à partir du 1er janvier 2022, ces secteurs devront répondre à la REP : la responsabilité élargie du producteur.

Traduction, les fabricants, distributeurs et industriels concernés devront désormais recycler leurs déchets.



Eco-mobilier se positionne sur ces nouveaux marchés, qui viennent naturellement s'intégrer à un système déjà bien en place et éprouvé avec succès. Avec **plus d'un million de tonnes de déchets recyclés et valorisés chaque année**, l'éco-organisme est le premier opérateur de recyclage en France pour le bois (700 000 tonnes) et les mousses (340 000 tonnes), plastiques, métal et inertes... : matières qui composent en grande partie les produits de ces nouvelles filières. " Grâce aux compétences acquises depuis dix ans et aux volumes de bois recyclés, de mousses et plastiques transformées par Eco-mobilier et ses partenaires, nous proposons aux professionnels de ces secteurs une véritable stratégie de filière », précise Dominique Mignon, présidente d'Eco-mobilier.

Ces nouvelles filières permettront de **massifier les collectes et de fournir aux industriels des volumes importants de matières recyclées et de combustibles**. Une garantie pour l'ensemble des adhérents, actuels et futurs, de débouchés durables et d'une maîtrise de l'éco-participation. Ainsi, les nouveaux adhérents bénéficieront de tarifs optimisés, grâce aux solutions industrielles déjà mises en place par Eco-mobilier.

« L'objectif est de faire d'une contrainte réglementaire, une opportunité pour les entreprises concernées. En s'appuyant sur l'expertise d'Eco-mobilier dans le développement de débouchés pour les matières, nous placerons les industriels et distributeurs metteurs sur le marché dans la gouvernance en situation de décider de leur stratégie. Telle est l'ambition de notre candidature à ces nouveaux agréments » conclut sa Présidente, Dominique Mignon.

Et comme le 1er janvier, c'est demain, l'éco-organisme lance sa **campagne de pré-adhésion en ligne**, afin que les entreprises soient prêtes le jour J. Beaucoup d'entre elles étant déjà en contrat avec Eco-mobilier ou bien concernées par plusieurs de ces nouvelles filières, elles pourront regrouper sous un compte unique la gestion de plusieurs adhésions.

Concrètement, pour faciliter le tri des matériaux, Eco-mobilier mettra à disposition sur site des bennes et autres contenants et garantira partout en France **l'accès à un point de collecte à moins de 20 minutes**. Ce sera possible, grâce à 230 centres de tri et valorisation et à un maillage du territoire des points de collecte : plus de 5000 lieux et des partenariats avec 500 associations dédiées au réemploi. Ces réseaux sont prêts à intégrer ces nouveaux secteurs pour garantir le **recyclage, le réemploi ou la valorisation** de ces produits en fin de vie.



Et comme rien ne se jette, ni rien ne se perd, une **plateforme de dons** sera ouverte aux distributeurs. Le don, une nouvelle habitude à intégrer, selon l'AGEC, dans le circuit des secteurs écoresponsables. Cette plateforme numérique leur permettra de recycler leurs invendus auprès des partenaires de l'économie sociale et solidaire.

Autre solution simple, pour les distributeurs soumis à l'obligation de reprise sans condition d'achat auprès de leurs clients, Eco-mobilier propose le **rachat des déchets collectés** en points de vente. Une obligation qui s'étend aux places de marché; Eco-mobilier leur proposera également, dès le 1er janvier, de mettre en conformité l'ensemble de leurs vendeurs avec la législation française.

C'est une solution globale que propose Eco-mobilier aux acteurs des nouvelles filières pour leur permettre de répondre à toutes leurs obligations et d'assurer ainsi un traitement plus responsable de leurs produits en fin de vie.

Pour Eco-mobilier, recycler rime avec innover

L'éco-organisme investit près de 10 M€ par an dans l'innovation et la recherche pour trouver de **nouveaux débouchés aux matières** recyclées et pour **mieux éco-concevoir produits et matériaux**. Il fournit des matières recyclées et verse des bonus aux adhérents qui les incorporent dans la fabrication de nouveaux produits.

Eco-mobilier est également un acteur de la décarbonation de l'énergie puisqu'il fournit, en fin de cycle, des combustibles décarbonés à l'industrie. Plus largement, Eco-mobilier encourage toutes les démarches innovantes visant à faire des produits usagés des ressources pour demain.



« Notre ambition est de renforcer les chaînes de création de valeur en France. Dans cet objectif, Eco-mobilier apporte son soutien à l'investissement dans la réincorporation des matières recyclées, sa participation à l'effort de relocalisation de l'industrie en France et la prolongation de la logique d'économie circulaire des matériaux »,

conclut Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier.

A propos d'Eco-mobilier

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi.

Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. En 2021, Eco-mobilier collecte près de 1,2 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.



Contact presse

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com